



## INFORMATION

### Surveillance des cas confirmés d'infection à virus Zika en métropole

Afin de maîtriser l'épidémie de Zika actuellement en cours, l'Institut de veille sanitaire (InVS) met en œuvre un dispositif de surveillance des cas biologiquement confirmés de Zika importé en métropole. Cette surveillance permet de connaître le nombre de cas de Zika importés en métropole et ainsi de guider les actions de prévention contre cette maladie.

Dans ce cadre, votre médecin/laboratoire de biologie médicale, transmet à l'InVS des données relatives à votre santé et aux facteurs d'expositions possibles au virus.

Ces transmissions seront établies dans des conditions préservant votre vie privée et assurant la confidentialité de ces informations.

Cette surveillance, de même que votre éventuel refus d'y participer, est sans conséquence sur votre prise en charge médicale.

En application des dispositions des articles 38, 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant, accéder à ces données et les rectifier en écrivant à : l'InVS - DMI-EAZ-CIL - 12 rue du Val d'Osne - 94415 Saint Maurice Cedex.